L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR JÉROME BAYON, IMPRIMEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que L'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 19 MAI 1834.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines.

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre malheur et pour la ruine de notre état si florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits, et pour représenter nos besoins, il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, JOHN B. DAWSON a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoyen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a toujours été honoré.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:
B. MARIGNY.

Pour le Congrès:—1er. district, CH. GAYARRE,
2d " JAMES BRADFORD,
3e " J. WALKER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 19 mai.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le Conseil de Ville, dans sa séance de samedi, a approuvé le rapport adopté par les Marguilliers concernant l'acquisition de la terre de Mme. Fortin pour y établir un cimetière. Malgré l'opposition, peu raisonnable à la vérité, de MM. Fréret et Dixon, il y a eu une majorité de quatre voix en faveur de cette mesure importante. MM. Schmidt, Pritchard, Labatut, Pedesclaux, Agasse, Montégut et Mercier ont donc voté pour la salubrité publique, et nous les en félicitons. Nous ne pouvons pas en dire autant de MM. Dixon et Fréret. Nous ne pouvons croire cependant, que ces deux MM. soient opposés à la salubrité publique, mais il est probable qu'ils n'ont pas envisagé la question sous le même jour.

D'ailleurs nous renvoyons nos lecteurs à la séance que nous publions dans notre feuille de ce jour. Là on pourra apprécier les motifs qui les ont déterminés à se ranger du parti de l'opposition.

Le système de calomnie que nous avons dénoncé et qui consiste à faire peser sur M. Dawson les torts d'un homme qu'il avait recommandé, n'a pas pris faveur. Les rapports que nous avons reçus des différentes paroisses; et dont nous avons présenté samedi l'aperçu, nous donnent, au contraire, de plus en plus l'assurance de voir triompher la cause du candidat réellement populaire que nous soutenons. L'esprit public se démontre en cela; et les progrès qu'a faits notre pouvoir, dans la connaissance de ses véritables intérêts, ne saurait avoir de plus forte démonstration. Vainement on a voulu profiter du mécontentement qu'excitait chez nous la crise commerciale, et faire une affaire d'élection d'une circonstance purement financière; le bon sens du peuple a fait justice de cette petite manœuvre, et le caractère du général Dawson n'en a que mieux ressorti. La sagesse de ses vues, et l'impartialité de sa conduite, ont attiré tous les regards; et l'indignation que l'on a conçue contre des accusations dénuées de sens, comme de fond, a réagi en sa faveur sur l'opinion publique. Chacun s'est senti le besoin de dédommager un homme de bien, de toutes les tracasseries que lui suscitent l'intrigue et la mauvaise foi; et tant de mensonges, mis à découvert, ont contribué à conquérir bien des votes à celui que certaines gens voulaient rendre victime de leur machiavélisme. Demandez aux organes du parti White s'ils se trouvent bien de leur genre d'attaque! Leur rage vous répondra, par de nouvelles bordées de sottises et de calomnies; c'est la preuve évidente qu'ils se sentent défaillir. Tels que ces faux braves qui déguisent sous des menaces, ou d'insultantes paroles, la terreur qui les oppresse; de même, nos antagonistes tâchent, par leurs accusations virulentes, de s'encourager pour soutenir la lutte jusqu'au jour fatal où, de l'urne électorale, sortira le nom du candidat vraiment populaire!

Le parti du monopole est à bout; et l'on voit s'écrouler de toute part ce colosse aux pieds d'argile. Ils avaient tout envahi les fauteurs des principes exceptionnels! Ils faisaient à J. B. Dawson un crime de mériter une organisation plus rationnelle, et des choix plus populaires! Vraiment, oui, c'était là son plus grand titre d'exclusion à leurs yeux! Aujourd'hui, son plus grand mérite, aux yeux du peuple, c'est l'espoir qu'il laisse de voir le mérite et la probité s'asseoir là où la seule classe privilégiée se trouvait appelée. La fortune publique n'est-elle donc destinée qu'à favoriser ceux qui la dilapident? Les lois doivent-elles rester muettes devant certaines influences, et certaines considérations de famille? Les délits les plus notoires, les abus de confiance les plus scandaleux, doivent-ils se succéder sans cesse et la vérité doit-elle être étouffée, afin de laisser la voie ouverte à de nouveaux délits?—Non, certes! Il est temps que l'esprit des classes le cède à celui des masses, et que le public entier puisse compter sur l'exécution des lois, et sur leur application impartiale. La sévérité des mandataires du peuple ne doit pas peser seulement sur le misérable que le besoin, souvent, entraîne vers le crime. Les mandataires du peuple, magistrats ou autres, sont commis à la garde des intérêts publics; et parmi ceux-ci, la morale joue le premier rôle. Les intérêts matériels viennent ensuite; et les uns et les autres sont également placés sous la responsabilité des autorités. Foin! de celles qui mollissent à l'égard du puissant; et qui sont inexorables pour le faible. Foin! de ces sévérités qui ont leurs catégories, comme certaines probités ont leurs tarifs.

C'est, nous le sentons, une lutte corps à corps entre les privilégiés et le peuple; mais, dans un gouvernement populaire, le privilège est un contresens. Or, si nous tournons les yeux sur notre pays, ne serons nous pas effrayés de la tendance qu'il est impossible de n'y pas reconnaître pour une classification antipopulaire? Il est aussi un tarif pour les *classes*, et l'on pourrait tracer, à quelques piastres près, l'échelle des sommités sociales de notre pays. Une fois *classées*, il faut à tout prix maintenir la situation des familles; et c'est alors que le népotisme se montre dans toute sa laideur. Talens, vertus, probité, sont des titres vains, si l'on n'y joint *les alliances*; et, si plus tard les gens ainsi *investis* d'emplois lucratifs qu'ils cumulent au besoin, ont le *malheur* de malverser; vous voyez toute la *haute classe* en émoi, jusqu'à ce qu'on ait fait taire la loi, ou qu'on l'ait torturée de façon à ce que quelque délit que ce soit resté impuni. La fortune seule suffit à un délinquant pour se tirer du plus mauvais pas; car les plus honnêtes gens du monde mettent une sorte de point d'honneur à ce que des gens de leur *classe* se tirent d'affaire *quand même*.

Il est temps que le règne des lois, que le système populaire règne seul dans notre république! Les gens doivent y être prisés pour ce qu'ils valent, en vertus, et en talens; et non pour ce qu'ils pèsent en métal, on en considération mal acquise. C'est ce système qui seul peut concorder avec les institutions qui régissent l'union; et qui seul peut mettre un jour à l'unisson tous les états, sous le rapport du progrès et des lumières. C'est ce même système qui est, en définitive, le sujet de la lutte entre le gouvernement général et le parti de la Banque!

Sans nous permettre de juger des moyens employés par le président pour arrêter dans son cours l'action de l'aristocratie financière; nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître la justesse de ses observations, sur le danger que couraient nos institutions et ses formes dictatoriales ont indisposé, même des patriotes, on ne saurait disconvenir que c'est plutôt à ses principes qu'à ses formes que la classe des privilèges s'en prend. La crise actuelle a produit de grands maux; mais, les dommages qu'elle a causés proviennent-ils de la mesure prise, ou de la résistance apportée? Qui oserait résoudre cette question, au détriment du gouvernement général? Ne voyons-nous pas, de tous côtés, les efforts que font les partisans du système Banco-oligarchique, pour porter à l'extrême cette gêne dont nous souffrons tous? Tous les incidens qui se rattachent à cette grande cause sont indépendans de la mesure principale; et, si nous voyons des malversations résulter d'une excessive cupidité; doit-on les attribuer aussi aux mêmes causes que la détresse publique? Que l'on remonte à la source, que l'on examine les moyens; et l'on pourra s'assurer que ces incidens tiennent bien plutôt au système de népotisme et de classes, qu'aux conséquences des mesures prises par le gouvernement général.

Résumons-nous, et concluons qu'en ce moment le peuple est appelé par les élections à procurer une grande amélioration dans le sort qui lui est réservé; qu'il doit éviter avec soin de se laisser entraîner à voter pour les partisans des classes et des privilèges; que tout citoyen ami du pays doit voter dans le sens de nos institutions fondamentales, et non dans l'intérêt des ennemis de ces mêmes institutions. C'est une question vitale pour la Louisiane que celle qui va s'agiter sous peu de semaines; et l'on y doit apporter toute la prudence et toute la réflexion dont on est susceptible. La modération qu'a montrée jusqu'ici le général Dawson, nous est un garant de celle qu'il mettra dans les mesures qu'il adoptera; et sa sagesse de ses principes, comme l'indépendance de son caractère, nous garantissent en lui l'observateur fidèle de nos constitutions et de nos lois; sans aucune prédilection de classes, ni distinctions de partis. J. B. Dawson, ami de son pays, et des institutions qui le régissent, nous promet donc un avenir tel que le comportent tous les avantages qui doivent de plus en plus faire fleurir la Louisiane.

Dernières nouvelles d'Europe.

L'arrivée du paquebot à vapeur *David Brown*, capitaine Coffey à Charleston, a fourni aux éditeurs de cette ville des gazettes de New-York qui vont jusqu'à Samedi soir 3 mai, inclusivement. Elles publient des nouvelles plus récentes que celles que nous avions, et très intéressantes, surtout celles qui concernent la France. Le Mercure de Liverpool pense que la lutte entre le despotisme et les principes constitutionnels vient de recommencer dans ce pays. On verra que Lafayette sert encore de point de ralliement aux ennemis du despotisme. Les nouvelles d'Angleterre n'offrent rien de remarquable. Celles d'Espagne laissent dans ce pays les choses où elles étaient.

La Hollande a fait des préparatifs de guerre contre la Belgique, ce qui a mis cette nation dans la nécessité de demander à la France des troupes pour résister aux Hollandais en cas d'attaque.

Il y a déjà long-temps que nous avons annoncé qu'il se prépare en France de grands événements; de jour en jour, nous les voyons marcher à pas de géants. Ls.-Philippe a résolu de livrer la France à l'étranger, plutôt que de la voir envahie par le parti républicain. Il a déclaré à ce parti une guerre à mort. Ce roi à l'âme basse et corrompue, ce tigre qui a soif du sang des enfants de la France, qui a immolé plus de victimes en quatre ans, que les Bourbons de la branche aînée durant leurs quinze années de règne, vient d'ordonner aux députés qu'il a achetés avec l'argent du peuple, de frapper d'un seul coup toutes les associations populaires. Par ce dernier acte, il a appelé sur sa tête toutes les vengeances de la nation, et, dès ce jour, il a été marqué au front du sceau de la réprobation. Encore un peu de temps, et nous apprendrons que le peuple a fait une éclatante justice de ce tyran perfide.

La lettre de Dupont de l'Eure, la protestation du vieux Lafayette, celle de Garnier Pagès, toutes ces hautes manifestations contre les actes arbitraires du pouvoir que Ls. Philippe dirige à son gré, auront de l'écho en France, cette nation trop noble et trop fière pour souffrir qu'un Ls. Philippe, le descendant de Philippe l'Egalité, la fasse mitrailler pour satisfaire ses désirs ambitieux. Nous recommandons à nos lecteurs le discours de Garnier Pagès qu'ils trouveront dans nos colonnes de ce jour.

L'éditeur du *Renard Démocrate*, dit dans son numéro d'hier, "que l'imprimeur des affiches (programmes) du Théâtre d'Orléans voulant (quelles soient lues avec délices (des lys) a pris soin d'en fleurdelyser les marges."—Nous croyons que l'éditeur du RENARD *se trouve pour le moment* dans de trop *vilains draps* (de lits) pour faire de nouveaux calembourgs.

Du New-York Commercial Advertiser.

De Buenos Ayres, nous avons reçu de la capitale de la république argentine une liasse de journaux qui va jusqu'au [illegible] mars inclusivement, mais ils ne contiennent rien d'important, et se rattachent principalement aux affaires du Dictateur du Paraguay, le Doc eur Francia, dont les mouvemens sur le territoire de Corrientes avaient répandu l'alarme dans ces contrées. Ces craintes viennent de se dissiper, et les relations pacifiques se rétablir.

La province de St. Jean a eu beaucoup à souffrir d'une crue d'eau subite venant des Andes, le 30 décembre dernier, le déluge qui en est résulté emporta les vieilles digues, et s'est frayé un passage par le milieu de la ville, en renversant les maisons et les églises. Les pertes qu'on y a éprouvées sont considérables. Bien des personnes y ont perdu la vie.

On a célébré à Buenos Ayres le 22 février, l'anniversaire de la naissance du Général Washington. On voyait flotter dans les airs, le pavillon des Etats-Unis, sur l'hôtel de Madame Wells, rue du 25 Mai. Les mauvais tems qu'il y a fait ont empêché les navires américains qui étaient dans ce port d'hisser leur pavillon.

Les revenus du gouvernement de Buenos Ayres pendant l'année 1833 se sont élevés à la somme de $12,240,000 dont les douanes seules ont fourni $9,0[illegible],166.

De Montevideo. La population à Buenos Ayres d'un document [illegible] les moyens de créer des monarchies dans les nouvelles républiques de l'Amérique méridionale, prouve l'existence d'un plan à cet effet. Il paraîtrait que ce plan aurait d'abord été formé par un parti de Montevideo dont est membre M. Obes le premier ministre actuel de la république orientale d'Uruguay.

De Valparaiso. Les nouvelles les plus fraîches de ce port sont contenues dans celles de la république argentine du [illegible] mois dernier, où nous trouvons ce qui suit:

Nous venons de recevoir le Mercure de Valparaiso dont la dernière date est du 15 janvier. Ce papier s'occupe [illegible] des océans de la dispute qui s'est élevée entre le consul [illegible] résidant à Valparaiso, M. Charles Vicumit, et les [illegible] concernant l'embargo et la vente du brick [illegible] Jeune Nelly.

Du Pérou. Nos dernières nouvelles de cette contrée nous sont arrivées par le même canal, et elles annoncent que le général Orbegoso du parti libéral, venait d'être élu par le congrès, *Président* de la république péruvienne, à la place du général Gamarra, le terme de la dignité duquel était expiré le 19 décembre.

AMERIQUE MERIDIONALE.

Des nouvelles de la Nouvelle Grenade, reçues par la voie de la Jamaïque, annoncent que la *ville de Pasto*, peuplée d'environ quinze mille habitans, vient d'être détruite entièrement par un tremblement de terre!!

NEW-YORK, 3 mai.

Le navire *La Victoria* capitaine Merril est arrivé hier au soir de Liverpool avec les gazettes de cette ville du 4 avril et les listes de Lloyds qui vont jusqu'au 1er avril. Nous avons reçu trop tard nos papiers, pour pouvoir donner autre chose que les extraits suivans.

A quatre heures et demie le 2 avril, les fonds consolidés de Londres étaient à 91 1-8.

On peut voir que l'Europe reste toujours dans le même état de politique. L'Espagne et le Portugal étaient le sujet de toutes les conversations.

La situation des districts où se trouvent les manufactures de lainages et de draps, empirait tous les jours. Une multitude d'ouvriers se trouvaient sans emploi à cause du haut prix de la laine dont la provision n'était pas en rapport à la demande.

Il ne s'est rien passé de remarquable au parlement.

3 avril, les fonds consolidés étaient à 91 1-8 1-4 en compte; les traites sur le trésor avaient une prime de 52 à 53 chellins.

On parlait à Madrid d'une expédition en Portugal dont le but serait de chasser Don Carlos. La gazette de Madrid démontre la nécessité de cette entreprise, et déclare que l'intention du gouvernement espagnol est de ne permettre aucune hostilité contre Don Miguel; mais l'on croit que jamais les troupes espagnoles n'entreront en Portugal si elles s'annoncent seulement comme alliées de la jeune reine.

A Constantinople, il y avait de grands préparatifs de guerre; on cherchait à mettre la flotte en état de tenir la mer; les garnisons des Dardanelles devaient se renforcer; il n'y a pas à douter que la Porte veut employer la force pour résister à l'intervention des autres puissances qui entreprendraient de la condamner à renoncer à ses engagemens avec la Russie.

Les avis de Lisbonne du 16 mars, nous apprennent que Don Miguel est toujours renfermé dans Santarem, et que ses troupes y éprouvent les horreurs de la famine et de la nudité.

Les nouvelles d'Espagne, nous disent que ce pays est aussi agité que jamais, et que l'on ne peut savoir quand la tranquillité publique s'y rétablira. Il y a beaucoup de chefs des deux partis qui font une guerre de sauvages avec leurs adversaires, massacrant sans pitié les prisonniers qui ont le malheur de tomber entre leurs mains. L'honnêteté nous prescrit de dire en ce moment que c'est le parti de la reine qui a commencé cette guerre d'extermination.

Les troupes hollandaises ayant fait récemment des courses dans la Belgique, les troupes belges se sont concentrées dans le voisinage de Luxembourg pour résister aux Hollandais s'ils se permettent de nouvelles excursions.

L'Indicateur de Bordeaux du 22 du mois dernier, contient la nouvelle suivante de Bayonne du 20 du même mois:

"On ne parle d'autre chose que de l'arrivée de Don Carlos. Les uns disent qu'il va s'enfoncer dans la Galice avec des troupes de Don Miguel, pendant que d'autres soutiennent qu'il débarquera en Biscaye, c'est donc, cette dernière attente que ses partisans voudraient s'emparer de Bilbao. Il est bien certain, qu'il pourrait se montrer sans troupes pour garder sa personne, dans les quatre provinces du nord, tant le découragement des patriotes y est grand. Les carlistes ont fait passer par les armes les 115 prisonniers qu'ils avaient faits à Victoria; ils les ont fusillés cinq à la fois pour prolonger le supplice des derniers.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Les ministres ont réussi à faire passer la loi sur les associations à peu près telle qu'ils l'avaient proposée. Tous les amendemens qui devaient en diminuer l'oppression, en limiter la durée ont été rejetés par de grandes majorités.

Lorsque la loi a été mise aux voix, il s'en est trouvé 246 pour la loi et 154 contre; la majorité a donc été de 92 voix. Plusieurs sociétés provinciales ont déjà protesté contre cette loi et publié que les membres ne s'y conformeraient jamais. Quelques membres des plus distingués de la société du droit de l'homme, viennent de quitter Paris de peur de ne s'y pas trouver en sûreté. Le vieux Lafayette, ce grand patriote, vient d'écrire la protestation suivante contre cette mesure.

"Les débats qui ont eu lieu dans la chambre ont si bien dévoilé aux deux côtés la nature des envahissements nouveaux et progressifs qui se font au détriment de notre révolution de juillet, que ma mauvaise santé qui m'a empêché de prendre part aux discussions qui se sont élevées, n'a nui qu'à moi seul. J'aurais cependant pu dire aux héritiers de 93 et de 1830, que même sous l'ancien régime, l'interdiction qui aurait dépendu du caprice des agens de police d'un bureau et d'un Lenoir, aurait excité le mécontentement et l'indignation jusque dans les salons de Versailles. Je me contenterai à présent d'ajouter ma protestation personnelle aux voix nombreuses de mes honorables collègues, qui se sont prononcés contre cette conséquence antisociale d'un système dont j'ai démontré depuis long-tems l'origine et la tendance.

[Signé] LAFAYETTE.

Paris 26 mars, 1834.

Au débat final qui eut lieu le 25 du mois dernier, Mr. Pagès s'opposa fortement à cette mesure, et dans son discours, il fit contre elle cette protestation solennelle.

"Si un honnête français désire l'union, désire propager, fortifier ou conserver le christianisme, je suis pour lui en dépit des ministres et de la loi.

Si un honnête partisan de l'union, veut pratiquer la charité envers les pauvres, veut assister les classes malheureuses chargées du travail le plus pénible de la société, veut porter des secours aux malades, aux ouvriers sans emploi, je suis pour lui en dépit des ministres et de la loi.

Si un honnête français cherche à répandre plus généralement les vérités acquises, les bonnes doctrines, et les connaissances qui préparent la morale de nos descendans, et le bonheur de l'espèce humaine, il peut compter sur moi, malgré vos ministres et votre loi.

Si un honnête français veut assurer à son pays la sauve garde de l'indépendance électorale et combattre ces élections honteuses qui livrent les âmes vénales au ministère pour les corrompre; je lui appartiens en dépit de vos ministres et de la loi.

Je suis l'esclave de toutes les lois justes, l'ennemi de toutes les lois injustes; je n'ai pas de choix à faire entre les persécuteurs et leurs victimes. Il n'y a pas de pouvoir sur la terre pour me faire renoncer à mon Dieu, à l'humanité, ni à la France. Je violerai votre loi pour obéir à ma conscience."

La *Tribune* nous apprend ce qui suit:

L'union de juillet a tenu une assemblée générale présidée par Lafayette, et tous les membres qui la composaient ont protesté contre la loi des associations, et se sont promis mutuellement de ne pas s'y conformer. Sans chercher à donner la publicité à des choses qui n'appartiennent qu'à cette société, nous nous contenterons de dire, qu'il y avait plusieurs épurés présens, et que Mr. Lafitte n'était pas de ceux qui montrait le moins d'énergie à recommander la résistance à la loi.

BAYONNE, 22 mars.

Il paraît qu'on avait promis aux Carlistes le pillage de Victoria pendant trois jours, mais ils crurent qu'il leur convenait d'évacuer la place le jour même de leur arrivée. Le commandant des troupes de la reine s'est mis à la poursuite de leur arrière-garde et leur a fait 27 prisonniers qu'il aura sans doute fait fusiller par représailles pour l'exécution des prisonniers faite par les insurgés.

Les carlistes avaient 450 cavaliers aux ordres d'un chef qui avait combattu en Amérique. Voilà ce que nous apprenons de Saint Sébastien; il y avait deux cents miliciens à Gamura près de Victoria; ces malheureux après une vigoureuse résistance pendant laquelle il y en eut quarante tués, se rendirent sous la condition expresse d'avoir la vie sauve, mais ils furent tous fusillés sur le champ. Les insurgés se retirèrent ensuite dans la ville par différentes rues, mais ils furent si mal reçus qu'ils furent forcés de se retirer en laissant la terre couverte de leurs tués, et cinquante prisonniers entre les mains de leurs adversaires, dont la mort se demandait à grands cris. Le général Don Joaquin de Osma mérite les plus grands éloges pour s'être mis à la tête de la milice et des volontaires sans chapeau et sans épée, et pour avoir montré la valeur plus brillante à l'attaque des carlistes. Le lendemain il y avait assez de cadavres de morts pour en charger plusieurs charrettes. Les rebelles eurent cent cinquante chevaux en réquisition pour emporter leurs blessés. Ainsi, l'affaire de Victoria a été une affaire glorieuse sans la perte de deux cents miliciens.

BAYONNE 24 mars.

Simon Torre, ex-officier de la garde royale qui s'était uni aux insurgés dès le commencement et qui en avait le commandement d'un bataillon, vient de les trahir.—Il conduisit le 17 de ce mois dans une embuscade le corps qu'il commandait, composé d'environ 700 hommes dont ceux qui ne furent pas tués furent faits prisonniers par le général Espartero qui était placé dans cet endroit pour les surprendre. Il fut lui-même conduit sous escorte à bord d'un brick de guerre français, alors à l'ancre dans le port de Bilbao.

Munich 19 mars.—Les intrigues politiques qui ont agité la Bavière depuis 1830 ont cessé d'exister, et elles sont remplacées peu-à-peu par le repentir.

ANGLETERRE.

LONDRES, 31 mars.

COMMERCE AMERICAIN.—Les embarras extraordinaires qui existent chez les négocians de toutes les classes des Etats-Unis se font ressentir dans ce royaume, où règne la plus grande stagnation dans le commerce que nous fassions avec cette république. Naguères si florissant. Les faillites multipliées qui viennent de se faire à New-York, à Philadelphie, à Baltimore et dans les autres villes de l'Union, ont porté un contre-coup tout à la fois direct et indirect sur l'Angleterre; direct par leur effet sur les maisons de commerce, et indirect par leur action sur le crédit qu'elles ébranlent généralement. Voilà pourquoi nos négocians se soucient si peu en ce moment d'envoyer des marchandises avec tant de risques en Amérique, où il convient d'opérations commerciales dans ce pays, où des sûretés assez considérables pour couvrir tous les engagements qu'on a pris et pour protéger [illegible] ne suffit pas pour garantir ceux qui ne possèdent de l'embarras et de la ruine, et où d'ailleurs les négocians ep[illegible] de [illegible] grandes difficultés du mauvais état des affaires de la suspension du crédit pour pouvoir en voiture [illegible] leurs spéculations. Le grand [illegible] que l'on avait, il y a quelques mois, d'un renouvellement des avantages du [illegible] pays avec les Etats-Unis, vient d'être [illegible] sans qu'on puisse assurer de l'état de [illegible] ce? On n'a pas que la violence de l'esprit de parti [illegible] d'arrêter la marche et de faire [illegible] gouvernement de ce pays. La maison étroite qui existe entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, nous fait supporter une grande part dans les maux que ces temps d'agitation ont fait naître, et sentir la réaction des embarras où se trouvent les négocians américains qui achètent de nous. Il n'y a pas de doute que nos exportations de quincaillerie, lainage, coutellerie, bonneterie, ont beaucoup diminué, et qu'elles ne se relèveront de ce coup que lorsque les Américains et leur gouvernement reprendront l'usage de leur raison. Mais quelle est l'homme qui peut en prévoir l'époque, quand par nos dernières nouvelles, nous apprenons que l'irritation des partis, loin de diminuer, semble s'accroître de l'augmentation de la misère dans toutes les classes? Les partis se blâment mutuellement, sans que personne s'occupe de rétablir la confiance dans les affaires publiques ou particulières.

LONDRES, 3 avril.

Hier, nous avons reçu dans cette ville, un courrier de Falmouth, qui nous y apprend l'arrivée du brick de S. M. le Savage, venu de Lisbonne, d'où il a fait voile le 16.—Si les nouvelles que nous apporte ce navire venaient à se confirmer, elles seraient défavorables à la cause de la jeune reine. Les Miguélistes, dit-on, présentent des lignes formidables à Santarem; les fortifications qu'ils ont élevées sont à l'extérieur de la ville; les préparatifs qu'on leur a vu faire donneraient lieu de croire qu'ils vont attaquer l'armée de la jeune reine. Don Miguel avait rappelé un corps de troupes d'Oporto pour renforcer son armée campée autour de Santarem.

PORTUGAL.

Nous avons des nouvelles de Lisbonne, jusqu'au 16 de mars, et d'Oporto jusqu'au 18.

Le 12 le régiment de Napier, fort de 870 hommes a été passé en revue; des ordres ont été donnés par Don Pedro pour que tous les officiers et soldats soient prêts à partir en expédition le 19 à 7 heures du soir. Le bataillon des Irlandais se faisait remarquer par sa bonne mine.

Don Miguel a rendu une proclamation, datée de Santarem, par laquelle il dit à ses troupes; qu'il espère, avec l'assistance de Dieu, forcer les positions des rebelles, et entrer victorieux dans Lisbonne; mais que, dans le cas où contre toute probabilité, les choses ne réussiraient pas à son gré, son intention alors, serait d'évacuer Santarem et de marcher sur Elvas.

Une attaque fut faite le 3, par le général Bernardo le Sa sur le poste Miguéliste de St. Bartholoméo de Paxao; le succès fut complet, il poursuivit l'ennemi jusqu'à une grande distance, et prit possession de Villa Réal et de Castra Marino.

L'esprit public a été grandement agité à Lisbonne par un événement qui vient d'avoir lieu. Mr. Crotty, ex-officier des lanciers, qui avait obtenu son passeport, et qui était à la veille de partir pour l'Angleterre, a été tué soudainement dans la rue d'un coup de pistolet. On ne connaît pas le meurtrier; mais il paraît, que l'assassinat eut lieu vis-à-vis d'une maison publique, dans laquelle buvaient pêle mêle, des Anglais, des Français et des Portugais.

CONSEIL DE VILLE DE LA N.-ORLEANS.

SEANCE DU 17 MAI 1834.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente est lu.

Sur motion de M. Pritchard, un comité est nommé pour vérifier la nomination du maire, du recorder, et de celle de M. Mercier, élu alderman pour le 3e. district. Ce comité composé de Messieurs Schmidt, Pritchard et Labatut, après avoir âgé pendant l'espace de cinq minutes, présente un rapport accompagné d'une résolution à l'effet de déclarer les trois élections valides.

Le Conseil approuve la dite Résolution.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante du maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 17 mai 1834.

Messieurs le président et les membres du Conseil de Ville,

Je transmets au Conseil le retour de l'élection qui a eu lieu dans la 3ème. district de la cité, pour la nomination d'un Alderman en remplacement de M. F. Buisson, démissionnaire.

Je fais le renvoi au Conseil, de la résolution autorisant le maire à faire passer le montant des jugemens obtenus contre M. Hubert, pour les travaux ordonnés par lui dans la banlieue supérieure, comme syndic.

Je me permettrai de faire observer au Conseil qu'une pareille disposition dans le cas où les travaux n'auraient pas été ordonnés conformément aux ordonnances, où que les jugements auraient été obtenus par suite de la négligence de la part du syndic de faire valoir ses moyens de défense, exposerait la corporation à payer des sommes qu'à la rigueur elle ne devrait pas être tenue de payer.—Il me semble que la première chose à faire, serait d'examiner les comptes du syndic et de s'assurer du montant des jugemens rendus, et des réclamations qui peuvent exister contre la banlieue, et s'il résultait de cette vérification que cette banlieue ne se trouvait pas pouvoir les fonds nécessaires pour faire face à ses dépenses dans ce cas le Conseil passerait une ordonnance proposant une taxe sur les propriétés situées dans cette banlieue dont le produit suffirait pour couvrir ces réclamations.—Il est vrai, messieurs, que la ville est responsable du paiement des travaux exécutés dans les banlieues, lorsqu'ils ont été faits conformément à la loi, mais il n'est pas juste de faire supporter ces dépenses par les habitans des parties incorporées, qui seuls payent des taxes directes.

Je transmets au Conseil, une proposition qui m'a été faite par MM. G. P. & W. C. Rowers, de vendre à la ville la quantité de 7,560 pieds de pierre à paver de différentes dimensions, je suis d'opinion et c'est aussi celle du voyer de la ville, qu'il conviendrait d'acheter ces pierres.

Si le Conseil juge de même, il voudra bien m'autoriser à cet effet.

Je transmets également au Conseil une lettre qui m'a été adressée par M. J. H. Caldwell au sujet de son emprunt, et une pétition de MM. Gallen & Gallahan.

Je suis respectueusement, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
[signé] D. PRIEUR, maire.

M. Pritchard fait motion que la première partie de la lettre du maire soit référée au comité de finances.

M. Dixon prend la parole, et dit: Je suis obligé d'adresser le Conseil sur cette question. D'après l'ordonnance, le syndic était obligé de faire exécuter ces travaux; il l'a fait au moyen d'ouvriers par lui employés; il est donc responsable de la paie de ces ouvriers dont quelques uns l'ont poursuivi en justice. Depuis que l'ouvrage est terminé, le 7e. district a été incorporé. Les personnes, sur la propriété desquelles on a fait ces travaux, ne veulent pas les payer, elles disent qu'étant incorporés, elles payent des taxes à la ville. La question, maintenant, à résoudre est celle-ci. Est-ce le syndic ou la corporation ou les habitans du quartier qui doivent payer ces travaux. Je crois que ce n'est pas au comité de finance que cette question devrait être référée, mais au comité des réclamations. En conséquence, je propose en amendement, de substituer le mot réclamation au mot finances.

M. Colbertson fait remarquer au membre que tout ceci est une dérogation à la règle générale, que la seule question maintenant à décider est de savoir si le Conseil persiste ou non.

M. Pritchard dit qu'étant absent quand la résolution fut passée, il ne peut voter maintenant sur cette question. Il demande le renvoi à la prochaine séance.

M. Dixon dit: cette question ne peut être renvoyée à la séance prochaine, d'après les réglemens du Conseil. Je demande donc l'adoption.

Le Conseil persiste à une majorité de sept contre un.

M. Pritchard vote dans la négative.

M. Dixon demande à passer pour le moment à la seconde partie de la lettre du Maire. Il dit qu'il présentera une résolution sur ce sujet avant la fin de la séance.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Caldwell, relative à son emprunt de la corporation, cette lettre porte en substance qu'on a trouvé des objections à faire à l'hypothèque qu'il a donné sur le Théâtre de la rue du Camp, chose à laquelle il ne s'attendait pas, vu qu'il possède cette propriété depuis quatorze années. Il offre, en outre, une hypothèque sur les appareils destinés à la préparation du gaz.

M. Pritchard dit: si je comprend bien cette question on a fait une objection très-futile. M. Caldwell a possédé cette propriété pendant 14 ans, son prédécesseur en a joui pendant cinq ans si bien; qu'il ne faut que le court espace de dix mois pour donner à M. Caldwell un titre de prescription. Supposant même que M. Caldwell soit troublé dans la jouissance de sa propriété, il aurait toujours droit au prix des bâtisses qu'il a érigées sur ce terrain, ce qui donnerait une somme trois fois plus considérable que l'emprunt. En outre, quand bien même, il ne donnerait que l'hypothèque qu'il offre sur l'apparation à gaz cela serait plus que suffisant. En conséquence je fais motion que le Conseil adopte la garantie offerte.

Est lue une lettre de Messieurs Gallen et Callahan demandant la permission de tenir pour deux mois le [illegible] situé dans la rue du Camp. Sur motion de Mr. McCready cette lettre est déposée sur le bureau.

Mr. Pedesclaux présente un rapport des marguilliers, recommandant au conseil l'adoption des propositions de madame Fortin.

Mr. [illegible] présente une résolution à l'effet d'[illegible] l'acquisition de ce terrain.

Mr. [illegible] demande que les propositions de Mr. [illegible] soient lues. Il y [illegible] que dans ces propositions [illegible] offre un terrain de 3 arpens sur 14, pour [illegible] qui le [illegible] est suffisant.

M. Dixon dit: Je me suis opposé à l'acceptation des propositions de madame Fortin, parce que je crois que ce [illegible] beaucoup plus de terrain qu'il n'en faut et [illegible] la corporation [illegible] actuellement [illegible]. Je pense que ce n'est pas dans le moment actuel qu'on doit entrer dans la spéculation proposée. Ce [illegible] offre tous les avantages qu'on peut désirer, et [illegible] couvert de coquilles. La seule objection que j'y trouve est son éloignement de la ville, mais [illegible] que les cimetières sont hors de la ville, je crois qu'il [illegible] sur le terrain de Mr. A[illegible] que madame Fortin.

M. M[illegible] dit [illegible] ce qui suit:

Comme cette question est de la plus grande importance, [illegible] de mon devoir d'expliquer les raisons qui [illegible] à signer ce rapport. Le 15 de février le cons[illegible] a fait un avertissement dans les gazettes pour [illegible] offrir un terrain de faire des propositions à ce sujet. Les [illegible] s'avisa même marché. On a nommé un comité [illegible] examen on a fait le rapport [illegible] On a reçu des propositions de MM. [illegible], Copain et autres. Les marguilliers n'ont [illegible] des terrains offerts suffisants. Depuis plus de [illegible] entièrement rempli [illegible] hôpitaux [illegible] Catholiques [illegible] terrains [illegible] Supposant qu'on ne [illegible] dépenser $6,000 [illegible] sorte qu'avec toutes les autres [illegible] y perdrait. Mais on nous a dit qu'on [illegible] et néanmoins il y a le chemin du Bayou, du canal Marigny de la Compagnie de la Banque et de la Metairie. Je crois donc qu'il est de l'intérêt de la ville d'adopter ce rapport.

La question est mise aux voix. MM. Pedesclaux, Labatut, Mercier, Montégut, Agasse, Schmidt et Pritchard votent dans l'affirmative et MM. McCready, Freret et Dixon dans la négative—adopté en conséquence.

Une lettre de M. Boidwin est référée au comité de constructions.

Est lue une lettre de M. Bowers offrant à la corporation une certaine quantité de pierres de taille.

Sur motion de M. Dixon, le maire est autorisé à faire cet achat.

M. Montégut présente une résolution pour fixer au quatrième lundi de mai, l'élection de l'ingénieur de la machine hydraulique—adoptée.

L'ordre du jour sur l'élection de M. Agasse est appellé, et M. Agasse est déclaré duement élu.

M. Schmidt demande que le comité auquel avait été référé les comptes de Mr. Hubert, s'est déchargé de ses fonctions et que les dits comptes soient référés au comité des réclamations—adopté.

Mr. Schmidt fait motion, que la résolution passée à la dernière séance relativement au mur et à la balustrade de la compagnie du chemin à coulisse soit référée à un comité spécial avec injonction de faire son rapport la semaine prochaine—adopté. Le dit comité se compose de Mr. Schmidt, Montégut et Mercier.

Mr. Freret fait motion que le conseil remette à Mr. Brouet $15 qu'il a été condamné à payer à la ville pour une licence, —adopté.

Le conseil s'ajourne à Samedi prochain.

MARIÉ, jeudi soir, 15 du courant, par M. [illegible], curé de la paroisse St.-Louis, M. BEGER BOREL, natif de Bordeaux, à dame *Marie-Julienne Dupin*, Veuve DAYSSON, de St.-Domingue.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ohio, Backer, Antwerp, F Froy & co
Navire Benwich, Candler, Liverpool, I Ogden & co
Navire Olympia, Larken, Cowes and a market, Fk. Perret & Gally
Navire Yazoo, Packard, Havre, Foster & Hutton
Navire Yazoo, Packard, Havre, Foster & Hutton
Navire Orion, Remmées, Hamburg, J A Merle & co
Navire Garonne, Bryson, Liverpool, Wallace, Lambeth & Pope
Brick Franklin, Barton, Richmond, L H Gale
Brick Grand Turk, Barley, Liverpool, L H Gale
Brick Vernon, Merrill, Brême, Tiernan Cuddy & co
Brick D H Miller, Drescot, Mobile, J W Zacharie & co
Brick Conde de Villanueva, Arenas, Apalachicola, capit.
Brick Exchange, Barton, New-York, L H Gale
Goel. Robt. Center, Manson, Apalachicola, capit.
Goel. Pacific, Ashby, Chartres, J B Allen.

ARRIVES.

Navire Julienne, Moller, de Gattenburg.
Navire Gloucester, Lane, de Boston.
Brick Alexandre, Granados, de la Havane.
Brick Victor, Hatch, de Baltimore.
Brick Pilgrim, Jones, de Philadelphie.
Brick Com. Tucker, Robinson, de Baltimore.
Brick Noble, Woodside, de Matanzas.
Goel. Alerta, Roca, de Rio Bravo.
Goel. Lady Madison, Carfane, de Pensacola.
Bateau à vapeur Arab, Myers, de Vicksburg, avec du coton.
Bateau à vapeur Chieftain, Isley, de Lafourche Intérieure.

MR. J. B. B. Vignié remercie infiniment ses amis et connaissances qui lui ont prêté leur assistance à l'incendie qui a éclaté chez lui dans la nuit du 15. Il témoigne la plus vive reconnaissance aux membres des différentes pompes, du zèle et de l'activité qu'ils y ont déployé.
19 mai—1

P. Chigé, maître bottier,
Vient de recevoir directement de Paris, un assortiment complet de CUIRS, concernant son état; tels que, Tiges de bottes en chamois gris, Chamois noirs et Marroquins—Aussi, un assortiment d'Eperons au dernier genre de France.
19 mai—9

VIEUX VINS.—100 caisses Vin de Hochheimer, de 1822, 100 dito Chateau Lafitte,
150 dito St. Julien de 1828, 50 dito Sauterne,
35 dito Hermitage blanc de 1822,
29 barriques vieux St. Julien Médoc.
A vendre par CAZEAUX & BIJOTAT.
19 mai 105, rue Royale

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur CARROLTON, capitaine Wood, léger et tirant peu d'eau, déchargé maintenant au débarquement inférieur, et sera prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus, lundi matin. Le Carrollton a une belle chambre bien aérée, sur le pont d'en haut, laquelle peut recevoir 60 passagers. Ce bateau ne tire que 35 pouces d'eau quand il est sur lest, et que quatre pieds et demi avec les deux tiers de sa cargaison, ce qui est tout ce qu'il prendra, pour ne pas éprouver de contretems en se rendant à Louisville avec son fret et ses passagers, parce que les eaux ont beaucoup baissé dans l'Ohio. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
19 mai Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR LOUISVILLE CINCINNATI & PITTSBURGH.

Le bateau à vapeur OHIO, capitaine J. Hartmaster, partira pour les ports susdits, mardi prochain, 20 du courant, à 11 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
19 mai Nos 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

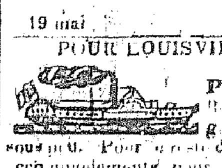

Le bateau à vapeur le CHAMPION, tirant peu d'eau, capitaine Ryan, ayant presque toute sa cargaison prête à embarquer, partira sous peu. Pour le reste de sa charge et fret, ayant de bons emménagements pour les passagers, de chambre ou de pont. S'adresser à bord, ou à
13 mai TOURNE & BECKWITH.

UN des Traducteurs de l'ABEILLE propose de faire des traductions d'Espagnol et d'Anglais en Français, et de Français en Anglais, sous des conditions raisonnables. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 mai

Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU DES OUVRAGES HYDRAULIQUES.

LE public est prévenu que le comité recevra à son bureau rue Julie, entre les rues du Camp et de Saint Charles, jusqu'au 29 du courant, des propositions écrites pour enlever de la terre de dessus la batture et pour en former une élévation de quinze pieds de haut sur la place achetée à cet effet.

Les contractants seront priés de commencer leurs opérations dès que le fleuve aura suffisamment baissé pour le permettre, et de continuer l'ouvrage jusqu'à ce qu'ils en soient empêchés par la crue des eaux dans la saison prochaine.

On recevra en outre d'autres de ceux qui sont disposés à faire des propositions, au bureau, entre 4 et 5 heures du soir, tous les jours jusqu'au 29 du courant.
15 mai

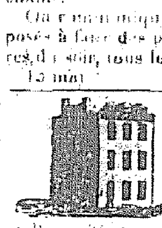

BAINS PUBLICS
HOTEL
De la Marine et des Colonies

Cet établissement, avantageusement connu depuis longtems, vient d'être réparé de la manière la plus convenable, et l'ouverture en aura lieu dimanche. Le plus grand soin sera apporté au service des baigneurs, et tout ce qui concerne les rafraîchissements et le restaurant y sont fournis des meilleures qualités.

Le prix des bains est de quatre escalins, et l'abonnement de six bains, une piastre. Les bains sont ouverts tous les jours, depuis le lever du soleil. 19 mai—3

TAPIS DE CANTON.

A VENDRE.—Cent vingt rouleaux qu'on vient de recevoir en consignation et qui sont à présent au débarquement du navire Alabama, venu directement de New-York. On vendra ces objets à bon marché, pour faire une vente. Cette vente se fera par
FERNANDEZ & WHITING,
19 mai encanteurs, rue St Louis, No. 20.

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Boston, à vendre par T. NICOLET & Co.
19 mai rue Toulouse, No. 30.

AU bureau de MM. N. & E. Rathorn, Ingénieurs civils et Architectes, rue du Camp, No. 72. On exécute promptement et à prix modéré, toute espèce de plans demandés, tels que plans de villes, de bourgs, de terrains, de maisons, et de machines.

On y fait également tous les toisés, mesurages, et devis dont pourraient avoir besoin les entrepreneurs et ouvriers. 19 mai—12

JE [illegible] au public en général qu'à partir de la date [illegible], je ne paierai aucune dette qui sera contractée sans mon autorisation.
Nouvelle-Orléans, le 12 mai 1834.
19 mai—3 C. FELIX MORTI.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Marcian Bellort Haydel contre ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné [illegible] une assemblée des créanciers du pétitionnaire [illegible] l'étude de Félix Grima, notaire public, [illegible] à 10 heures A. M., afin de délibérer [illegible] du pétitionnaire pour un atermoiement, [illegible] toutes poursuites judiciaires contre sa personne [illegible] suspendues.
Par [illegible] Charles Watts, juge de la dite cour [illegible] A. D. 1834.
1[illegible] Jno. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—[illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Martian, juge, 17 mai 1834 [illegible] [illegible] pour un atermoiement—Sur [illegible] de la pétition et de la cédule d[illegible] cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu pardevant Félix Grima, notaire, jeudi, le samedi 31 mai courant; afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,
B[illegible] Grosser, 17 mai 1834
19 mai—3 F BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District.—Veuve Baptiste St. Amand contre ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire aura lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 10 heures A. M., afin de délibérer sur la demande de la pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 17 mai 1834.
19 mai—2 Jno. L. LEWIS, greffier.

Banque des Artisans et Commerçants,
16 Mai 1834

LUNDI prochain, 19 du courant, il y aura l'élection d'un teneur de livres pour cet établissement. Ceux qui désirent cette place sont priés de donner leurs noms au bureau jusqu'à 9 heures du matin de lundi.
Par ordre de la Direction.
17 mai Jas. B. HULLEN, caissier

PERDU OU EGARE.

UN billet de $600, tiré par L. Even, à l'ordre de A. Limbaud, et endossé par lui, daté des premiers jours d'avril à 60 jours de date. Le paiement de cet effet étant arrêté le public est prévenu de ne point en faire usage.
L. EVEN.
15 mai—3 A. LIAUTAUD.

A VENDRE.

UNE bonne CUISINIERE, âgée de 24 ans, depuis 12 ans dans le pays, garantie des vices et maladies prévus par la loi, la susdite négresse sera donnée à l'essai. S'adresser à R. SALAUN, courtier,
Rue Royale, No. 305, entre les rues St. Philippe et Ursulines. 15 mai—4

A VENDRE par les soussignés: 50 douz. Peaux de Veaux cirés; 500 Carreaux à four; 100 barils Vinaigre blanc d'Orléans; 20 barriques de Vin blanc; Cordes et Lignes de pêches, Etoupes goudronnés.
15 mai—8 E. HENRY & LA BANS.

TRAITES sur France et New-York, à vendre par N. FOUTZ,
22 avril rue St. Louis, No. 82

TABAC.—400 ballots de tabac en feuilles, du Kentucky, reçus par le bateau à vapeur Louisiane, et à vendre par TIERNAN, CUDDY & co.
14 mai Encoin Tchoupitoulas et Gravier.

DEMANDE D'UNE NOURRICE.

ON aurait besoin immédiatement d'une nourrice, on la veut saine et garantie, on donnera la préférence à celle qui n'aura pas d'enfant. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 mai

SUCCESSION DE VEUVE BOULIGNY.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Mme. Veuve Bouligny ou des sommes à payer, sont invitées à s'adresser, dans les dix jours après cet avis, à M. John Garnier, administrateur de la dite succession. 10 mai—10.

PORTRAITS.

A. D. LANSOT, peintre de portraits, occupe le local de M. Vaudechamp, rue Royale, No. 147, entre St. Louis et Toulouse. Il se charge de la restauration des tableaux et des portraits endommagés.
17 mai—3

LES soussignés partant pour France prient les personnes qui leur doivent d'avoir à payer leurs comptes sans délai à M. J. Pillieux, leur fondé de pouvoir.
17 mai—3 BINOCHE FRERES.

AVIS—Le dépôt de RUM, de la GUILDIVE de M. Jn. MARTIN, de la paroisse Assomption, est rue Royale, No. 107, où il y en aura constamment à vendre au cours.
6 mai—n E. L. BERNARD.

SANGSUES de bonne qualité, à vendre par les soussignés, en caisses de 500, de 1000 et de 2000.
P. CUSACHS & Co, pharmaciens,
17 mai rue St. Pierre, vis-à-vis la place d'armes

REÇUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Iroé ou purgatif rafraîchissant; Eau de fleurs d'oranger triple par bouteilles ou estagnons, du do. Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraîche; Seringues pour les chevaux, &c.
15 mai A. A. PEYCHAUD.

VENTES A L'ENCAN.
PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de cet Etat, portant la date du 1e mai 1834, et à la requête de Charles E. Forstall, syndic des créanciers d'Auguste Guérin, il sera vendu le samedi, 21 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété, esclaves et autres objets suivans, abandonnés par le dit Auguste Guérin à ses créanciers:

La moitié indivise de l'habitation des esclaves ci-après décrits, qui seront vendus en un seul lot savoir:

Une habitation située à la paroisse Plaquemine, sur la rive droite du fleuve, à sept lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents et sept huitièmes de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, avec une maison, une cuisine, un magasin, un hôpital et deux cabanes à nègres qui se trouvent sur la dite habitation.

ESCLAVES.

Littleton, âgé de 30 ans, nègre de champ.
Horis, âgé de 25 ans, do. do.
Peter, âgé de [illegible] ans, do. do.
Grand Pierre, âgé de 35 ans, do. do.
Rat le, âgé de 30 ans, do. do.
Mary, âgé de 25 ans, do. do.
Adélaïde, âgée de 50 ans, do. do.
Petit Pierre, mulâtre de jour 3 ans.

PLUS:

750 gallons de Sirop, livrable sur l'habitation, et qui seront vendus séparément.

Conditions: L'habitation ses dépendances et les esclaves payables moitié le 1er. janvier 1835, et l'autre moitié le 1er. janvier 1836, en billets par comptoirs endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le sirop comptant.

L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public. 19 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honble. cour de district dans l'affaire de Joseph Flower vs. ses créanciers, il sera vendu le samedi, 15 de Juin, à midi, à la Bourse.

Le nègre Billy, âgé d'environ 40 ans, il est cordonnier et travaille depuis longtems de ce métier.

Martha, âgée de 18 ans, servante qui habite ce pays depuis plusieurs années.

Ces esclaves sont garantis de tous les vices et maladies prévues par la loi, et sont vendus au comptant.

Les actes de vente se passeront chez Wm. Lewis, not. public, aux frais de l'acheteur. 19 mai

Vente Renvoyée.
PAR FERNANDEZ & WHITING.

LA vente de divers objets de M. Vito Viti, qui devait se faire à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, et qui avait été annoncée pour samedi, aura lieu ainsi; il y a [illegible] précieux, que l'on verra une belle collection de vases, horloges, porcelaine et verres, des pianos forte et des guitares, montées en perles. Tout ces objets peuvent se voir en ce moment.

L[illegible] sera fait connaître à la vente. 19 mai

PAR H[illegible] ERLAIN & HARPER.

IL sera vendu le 20 [illegible], à midi à la bourse Hewlett,
104 BEAUX TERRAINS propres à y bâtir.

Ces terrains sont situés dans la partie supérieure du Chemin [illegible] Carrollton, à deux îlets de la Levée; le site [illegible] et leur proximité du fleuve, du chemin à [illegible] et des avenues du canal les sont très propres à encourager les acquéreurs à y faire des dépenses [illegible] grand [illegible].

Le [illegible] à [illegible] acheteurs trois mois, et lors qu'il sera terminé [illegible] pourra de suite s'occuper à bâtir sur ces terrains. Ils sont [illegible] des manufactures, des maisons de [illegible] des jardins potagers, [illegible] de la rivière, et parce qu'ils sont [illegible] à la partie supérieure du chemin à coulisse.

On peut voir à la bourse Hewlett le plan de ces terrains, fait par M. Zimple, député Arpenteur de la ville, conformément auquel les terrains seront vendus. Ces terrains ont [illegible] autre soixante pieds sur cent vingt.

La vente se fera aux termes suivans: le tiers en obligations payables au bout de six mois, endossées et avec hypothèque, le reste se payera en un et deux ans, sans endossement mais avec hypothèque. Toutes ces obligations seront faites payables à partir du premier mai 1834.

L'acte de vente se passera pardevant B. W. Miller not. pub., aux frais de l'acquéreur. 13 mai—7

PAR F DUPILLET.

IL sera vendu, Mardi 20 courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett les esclaves suivant appartenant à feu Madame Garie, savoir:

NORBERT, garçon, âgé d'environ 23 ans, bon nègre de champ, cocher, et serviteur de maison.

HECTOR, nègre africain d'environ 30 ans, nègre de champ et jardinier.

MARIE ANNE, négresse d'environ 40 ans, avec son enfant Lalie âgé de 6 ans, excellente cuisinière, laveuse, et [illegible].

CATICHE, créole, mulâtresse, d'environ 26 ans, avec ses deux enfants, Irène de 8 ans et Aradine de 4 ans.—Cette esclave est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et plisseuse et domestique de maison. Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: Un tiers argent comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi: Une Plantation, située à la terre aux bœufs dans la paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, mesurant deux arpents de front plus ou moins sur les deux côtés du Bayou aux bœufs et 40 arpents de profondeur, il y a sur cette terre une maison, cuisine, magasin, &c.

Cette plantation est bornée en haut par la propriété de [illegible] et en bas par la plantation de M. Garie.

Conditions: [illegible] de crédit, avec billets endossés à satisfaction [illegible] portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur. 6 mai—6,3e

POUR LE HAVRE.

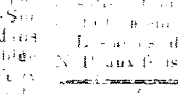

La belle barque neuve POMONA, capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC,
19 mai rue Royale, No. 103

POUR CAMPECHE.

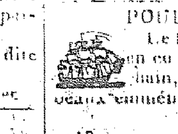

La goëlette mexicaine IRIS, capitaine Spinola, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 mai J. PRATS & FILS, rue Ste Anne, No 52

POUR NEW-YORK [le 22 du courant.]

Le fin voilier, brick MARY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Gandelman, partira jeudi prochain, 22 du courant. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
19 mai rue Royale, No. 117

POUR APALACHICOLA.

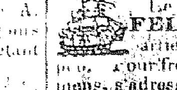

La goëlette TAMAULIPAS, capitaine P. R. Davis, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau 17, ou à
17 mai E. W. GREGORY, rue de Chartres, No. 60

POUR BRAZORIA & BEXAS (Texas.)

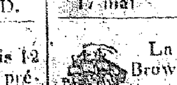

Le nouveau paquebot régulier la goëlette SAN FELIPE, capitaine Fuller, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le pot au 17, ou à
17 mai E W GREGORY, rue de Chartres, No. 60

POUR LA MOBILE.

La goëlette paquebot BRILLIANT, capit Brown, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le rue du Canal, ou à TOURNE & BECKWITH,
15 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE.

La goëlette paquebot EMELINE, capitaine Stewart, est prête à recevoir du fret, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du rail-road, ou à TOURNE & BECKWITH,
15 mai Nouvelle Levée, Nos 28 et 29

POUR APALACHICOLA.

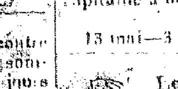

La goëlette BRAZORIA, capitaine Rowland, ayant tout son chargement complet engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à E. W. GREGORY, 60 rue Chartres.
14 mai ou à TOURNE & BECKWITH.

POUR BORDEAUX, (Passagers seulement.)—

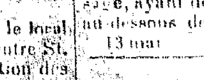

Le navire LADOLPHE FANNY, capitaine Gallet, partira le 25 mai, et peut loger commodément des passagers, à des prix modérés. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Pierre, ou à R. A. LEFEVRE,
13 mai—3 Rue St Louis, près la Levée.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot, fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Walt, mettra à la voile dimanche 18 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au-dessous de la halle, ou à
13 mai HARRISON, BROWN & Co.

POUR NANTES.

Le Navire français LA BONNE MERE, capt. Beaurenard, partira le 5 juin. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à J. MAGER.
12 mai

POUR BOSTON—Le brick ALADIN, capitaine Welsh, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

9 mai. LINCOLN & GREEN.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette HALCYON, capitaine Vigne, ayant une partie de son chargement engagée. Pour balance du fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à M. S. CUCULLU, LAFERRE & Co,
5 mai rue Toulouse, No. 29

POUR LE HAVRE.

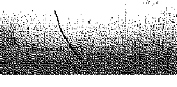

Le navire SALEM, capitaine Dusenbach, partira le 25 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. MAGER.

CORDES D'EMBALLAGE.—300 rouleaux cordes du Kentucky, à vendre par TIERNAN, CUDDY & co